



# Sections des publications officielles et d'information du Gouvernement

**Theme :** Les bibliothèques, les gouvernements et le patrimoine culturel

## Organisateur

### [Section des publications officielles et d'information du Gouvernement](#)

Depuis l'Antiquité, les bibliothèques et les archives ont joué un rôle central dans la collecte, la conservation et l'archivage de l'héritage culturel des pays. Celles-ci sont des institutions culturelles jouant un rôle important pour la compréhension de la façon dont un pays jongle entre les changements politique, culturel et historique.

Les événements récents en Europe, Amérique du Nord et au Moyen orient, illustrent combien les bibliothèques et archives sont essentielles pour la documentation historique des pays. Du printemps arabe aux soulèvements d'Europe de l'Est et la fermeture administrative américaine, les bibliothèques ont activement participé à l'enregistrement du patrimoine culturel des pays.

Les Organisations gouvernementales internationales et nationales (OIG : organisations intergouvernementales) jouent un rôle essentiel pour la conservation du patrimoine culturel par le biais de leurs bibliothèques et leurs archives, des programmes et la distribution de documents/bulletins gouvernementaux via le système de dépôt national et international. Des organisations internationales telles que l'UNESCO jouent un rôle crucial dans la conservation du patrimoine culturel par des accords internationaux tels que la Convention du patrimoine mondial historique. Les bibliothèques de dépôt à tous niveaux de l'administration donnent accès à la documentation et aux publications clés du gouvernement, et garantit aussi que l'historique des gouvernements seront accessibles et conservés à long terme.

## Public

Public prévu et susceptible d'être :

- *bibliothécaires spécialisés dans les études internationales et mondiales*
- *bibliothécaires spécialisés en histoire et histoire culturelle*
- *bibliothécaires spécialisés dans les publications officielles*
- *bibliothécaires spécialisés sur l'Europe*
- *Les professionnels travaillant dans les bibliothèques publiques et / ou les organisations internationales*
- *Bibliothécaires et archivistes travaillant en bibliothèques spécialisées, universitaire ou municipales*
- *Professionnels travaillant dans les bibliothèques nationales ou Archives nationales*

## Thèmes et sous-thèmes possibles :

- Les organisations internationales et les bibliothèques gouvernementales que les conservateurs du patrimoine culturel
- Documents culturels, politiques et sociaux dans l'histoire des OIG et Bibliothèques de gouvernement
- Le système historique de bibliothèques dépositaires: son passé, présent et futur
- La valeur historique de l'information gouvernementale et la situation des droits
- La préservation numérique de l'information gouvernementale
- Conventions internationales et patrimoine culturel: le rôle des organisations intergouvernementales
- Collections spéciales de l'Organisation internationale et Bibliothèques et archives gouvernementales

## Directives de soumission

Les propositions doivent être envoyées avant le 15 février 2014 par email à James Church...Susan Paterson

### James Church

Email: [jchurch@library.berkeley.edu](mailto:jchurch@library.berkeley.edu)

### Susan Paterson

Email: [susan.paterson@ubc.ca](mailto:susan.paterson@ubc.ca)

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Les soumissions doivent inclure (en français ou en anglais) :

- Titre de l'article
- Résumé (jusqu'à 500 mots -1/2 page)
- Nom de l'orateur, adresse, téléphone et télécopieur, l'affiliation professionnelle, adresse e-mail et notice biographique ( 40 mots)

Les articles peuvent être livrés dans l'une des sept langues officielles de l'IFLA. Interprétation simultanée sera assurée.

Les résumés seront examinés par le Comité d'examen. Les propositions retenues seront identifiées et annoncées au **5 Mars 2014**.

Les textes complets devront être fournis avant le **30 Avril 2014**; les documents doivent être de 3-20 pages, dans un fichier Word. Elles doivent comporter un résumé, une annexe " leçons apprises " : des recommandations succinctes provenant du contenu du document.

Les présentations orales de papiers seront de 15 à 20 minutes + 5 minutes pour la discussion avec le public. Les textes de présentations orales doivent être envoyés avant le **1er Août** à [jchurch@library.berkeley.edu](mailto:jchurch@library.berkeley.edu), de sorte que les traductions peuvent être préparées.

Les auteurs de documents réalisés pour le congrès de l'IFLA sont invités à signer un formulaire de Auteur qui accorde une Licence Creative Commons Attribution 3.0 (non transposée) (CC- BY 3.0) de leur papier. Ceci permet à l'IFLA de faire une copie de votre document disponible sur le site, et signifie aussi que votre papier peut être publié par un éditeur commercial. Vous serez toujours nommé comme l'auteur.

## **Dates importantes**

Date limite pour les soumissions : 15 Février 2014

Notification d'acceptation / rejet : 5 Mars 2014

Date limite de soumission des articles complets : 30 Avril 2014

Date limite de soumission d'un texte de présentation orale : 1 Août 2014

## **Soumissions**

*Toutes les propositions doivent être avant le **15 Février 2014**.*

## **Attention !**

Toutes les dépenses, y compris l'enregistrement de la conférence, voyage, hébergement, etc, sont la responsabilité des auteurs / présentateurs. Aucune aide financière ne peut être fournie par l'IFLA, mais une invitation spéciale peut être délivrée aux auteurs.

## **Subventions de présence de Congrès**

Le Comité national français et l'IFLA ont travaillé dur pour obtenir des fonds pour les subventions de participation de la Conférence. Des informations mises à jour seront disponibles sur la page [Conference Participation Grants](#).

<http://conference.ifla.org/ifla80/calls-for-papers/libraries-governments-and-cultural-heritage>\_\_\_\_\_